



# Fiche tarifaire pour les adhérents

## COTISATION AEROCLUB - 2023

### Membre actif volant :

- Moins de 25 ans : ..... 190 €
- Plus de 25 ans : ..... 215 €

Membre actif non volant : ..... 70 €

## COTISATION A LA FEDERATION FRANÇAISE AERONAUTIQUE (FFA) - 2023

- Sans la revue info-pilote : ..... 81€
- Avec la revue info-pilote : ..... 127 €

Les cotisations à l'aéroclub et la FFA sont **valables pour une année civile complète**.

Les adhésions prises **après le 1<sup>er</sup> octobre sont valables jusqu'à la fin de l'année civile suivante**.

## PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DU CLUB – 2023 ..... 470 €

Payable en début d'année en 1 fois ou en 2 fois (premier paiement au moment de l'adhésion – Chèque / CB / virement bancaire - et 1 chèque de 235 € encaissé début mars) ou 10 prélèvements de 49 € (de mars à décembre, soit 490 € sur l'année).

Pour un nouvel adhérent en cours d'année (qui n'a pas été membre de l'aéroclub pendant les deux années civiles pleines qui précèdent la demande d'adhésion), le montant de la participation aux charges fixes est calculé prorata temporis du mois d'avril jusqu'au 31 décembre.

Tout mois commencé est dû en totalité. Le règlement des charges fixes s'effectue dans ce cas en une fois ou en deux fois (1 versement encaissé au moment de l'adhésion, l'autre sous forme d'un chèque encaissé un mois plus tard).

Charges fixes en fonction du mois d'adhésion

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
352 €	313 €	274 €	235 €	196€	157 €	118 €	78 €	39 €

La cotisation à l'aéroclub, à la FFA, la participation aux charges fixes **ne sont pas remboursables en cas de départ de l'aéroclub en cours d'année**.

## FACTURATION DU TEMPS DE VOL (*Tarifs en vigueur au 1 décembre 2023*) :

Coût d'une heure de vol selon l'aéronef utilisé

AVION	FORMATION OU RE-ENTRAINEMENT (1)	SOLO OU PERFECTIONNEMENT (2)
Diamond DA 20 : F-GNJF - F-GNJE	135 €	100 €
Cessna 172 S : F-HAAM	189 €	154 €
Piper PA 28 – 161 : F-GFYT	170 €	135 €
Diamond DA 40 : F-HDKG	197 €	162 €
ULM Super Guépard : F-JRPD	105 €	70 €

*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du prix du carburant. Ils sont éventuellement révisés chaque mois par le Conseil d'administration.*

(1) RE-ENTRAINEMENT : Vol effectué en double commande à la demande du chef-pilote.

(2) PERFECTIONNEMENT : Vol effectué en double commande à la demande du pilote

La facturation du temps de vol est calculée en fonction du temps écoulé constaté sur l'horamètre de l'aéronef (en dixième d'heure) auquel est appliqué le tarif horaire en vigueur au moment du vol.

La durée minimale de facturation d'un temps de vol ne peut pas être inférieure à 0,3 soit 18 minutes.

Un tableau est affiché dans la salle pilotes qui permet selon le prix de l'heure fixé par le conseil d'administration, de connaître le coût d'un temps de vol (formation ou solo) par dixième d'heure.

A l'occasion d'un vol de nuit effectué (décollage et/ou atterrissage) depuis la plateforme d'Angers-Marcé un supplément forfaitaire de 15 € est ajouté au coût du temps de vol.

#### **FRAIS AEROPORTUAIRES :**

Lorsqu'un pilote se pose sur une autre plateforme que LFJR et qu'il n'a pas réglé sur place la taxe d'atterrissage et éventuellement les autres frais (parking, handling ...) l'aéroclub prélèvera sur le compte du pilote concerné la somme réclamée par la plateforme d'accueil.

Dans le cadre du partenariat signé entre la FFA et EDEIS, lorsque qu'un pilote appartenant à un aéroclub affilié à la FFA se pose sur une plateforme gérée par EDEIS, le montant de la taxe d'atterrissage due est divisé par deux.

Les pilotes qui se posent à LFJR avec un avion de l'aéroclub ne paient pas de taxe d'atterrissage et de frais de parking au gestionnaire de la plateforme. L'aéroclub s'acquitte pour l'année d'un abonnement forfaitaire qui couvre ces différentes prestations.

#### **BADGE D'ACCES A L'AEROCLUB ET CARTE DE RETRAIT DES CLES DES AERONEFS :**

A la première adhésion, l'adhérent de l'aéroclub achète pour 40 € :

- Le badge d'accès qui permet d'ouvrir la porte palière de l'aéroclub, l'accès à la terrasse et ensuite au parking de la plateforme pour se rendre dans le hangar de l'aéroclub. Le pilote peut ainsi accéder aux locaux de l'aéroclub en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.
- La carte qui permet de retirer la ou les clés du/des aéronef(s) sur lequel/lesquels le pilote est lâché.

Si le pilote égare ou endommage le badge d'accès ou la carte de libération des clés des aéronefs, l'activation d'un autre badge ou d'une carte lui sera facturée à hauteur de 20 €.

#### **CONSOMMATIONS :**

Les adhérents de l'aéroclub disposent en libre-service d'une machine à café et de boissons mises dans le réfrigérateur.

L'adhérent note (en n'oubliant pas d'émarger) sur la fiche le concernant dans le classeur prévu à cet effet, le(s) café(s) et/ou boisson(s) qu'il consomme.

Un relevé sera effectué mensuellement et pour chaque pilote le total de ce qu'il a consommé sera déduit de son compte utilisateur.

- Un café est facturé :..... 0,50 €
- Une boisson est facturée : 1,00 €

#### **FOURNITURES AERONAUTIQUES :**

L'aéroclub effectue chaque année une commande de fournitures aéronautiques qu'il refacturera aux adhérents qui souhaitent en faire l'acquisition au coût unitaire majoré de la part correspondante des frais de port le tout arrondi à l'entier supérieur.

Une liste des fournitures aéronautiques et objets textiles sera dressée et actualisée chaque année

#### **OBJETS TEXTILES ET DERIVES :**

Une liste des fournitures aéronautiques et objets textiles sera dressée et actualisée chaque année.